
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 28 mai 2020
17 h**

**Séance tenue le jeudi 28 mai 2020
Salle du conseil de l'hôtel de Ville, Édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Les élus ci-après nommés étaient présents par téléphone, à l'exception de la présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Laurence Parent, M. Jocelyn Pauzé, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg, Mme Maria Tutino et Mme Maja Vodanovic.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, demande d'observer un moment de recueillement dédié à la mémoire des victimes de la COVID-19.

La présidente d'assemblée déclare la séance ouverte et invite les membres du conseil à suivre les consignes qui leur ont été acheminées préalablement pour assurer le bon déroulement de la séance.

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, appelle le point « Période de questions du public ».

La présidente d'assemblée fait la lecture de l'unique question transmise par le public via un formulaire Web.

Prendre note que la question du public ci-dessous est reproduite au procès-verbal telle qu'elle a été reçue, sans révision, ni modification.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Matthew Lipscomb	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	The death rate in the world's hardest hit areas, such as Italy runs at 500/million. Canada's is 150/million. That's a mortality rate of .0005%. In Canada it is .00015% If you take out the death seniors and those with comorbidity issues, the death rate falls by another 80%. Being that Covid is NOT dangerous to 99.9% of the entire population, and those who are at risk and have been affected are mostly in your care (at CHLCS) why then are you destroying our lives with actions

you know to be harmful. Action that are disruptive like taking kids out of school, actions that destroy businesses, actions that destroy health like canceling important and often lifesaving cancer treatments. You should be examining medical facts but instead you're blindly following provincial governments who follow the federal government who follow thee un-elected and blatantly corrupt WHO. Please answer my question in whatever manner you can and correct me where I am wrong in my assumptions

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 08. Elle remercie la seule personne s'identifiant comme homme qui a soumis sa question par écrit à l'avance pour faire état de ses doléances aux membres du conseil.

* Aucune autre personne s'identifiant comme femme ou autre n'a posé de question.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 09.

La présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. François Limoges.

CG20 0244

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 28 mai 2020, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y retirant l'article 50.01 et de reporter l'article 20.03 à la prochaine assemblée du conseil d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG20 0245

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 23 avril 2020

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 23 avril 2020 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 14 mai 2020 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CG20 0246

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 14 mai 2020

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 14 mai 2020 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 21 mai 2020 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1^{er} au 30 avril 2020.
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 30 avril 2020.
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1^{er} au 30 avril 2020.
-

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucun document n'est déposé.

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

CG20 0247

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé « Montréal, objectif zéro déchet - Consultation publique sur le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 : Rapport et recommandations »

La mairesse de la Ville de Baie-D'Urfé, Mme Maria Tutino, dépose le rapport et les recommandations de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé « Montréal, objectif zéro déchet - Consultation publique sur le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 : Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

06.01

7 - Dépôt

La présidente d'assemblée appelle le point « dépôt ».

CG20 0248

Dépôt du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019, et le conseil en prend acte.

07.01 1200029005

CG20 0249

Dépôt des résultats du plan de redressement de 123,4 M\$ pour contrer la crise économique et financière

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose les résultats du plan de redressement, et le conseil en prend acte.

07.02 1203843006

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée appelle le point « pétitions ».

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01, 20.02, 20.04 et 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0250

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre communautaire du Faubourg Saint-Laurent, à des fins d'entreposage, un local d'une superficie totale de 331,1 pieds carrés, au sous-sol de l'immeuble situé au 105, rue Ontario Est, pour une période de 12 ans, 2 mois et 4 jours, à compter du 1^{er} janvier 2020, pour un loyer total de 28 783,56 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2020 par sa résolution CE20 0651;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre communautaire du Faubourg Saint-Laurent, pour une période de 12 ans, deux mois et quatre jours, à compter du 1^{er} janvier 2020, un local d'une superficie totale de 331,1 pieds carrés, situé au sous-sol de l'immeuble sis 105, rue Ontario, à des fins d'entreposage, moyennant un loyer total de 28 783,56 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1194069016

CG20 0251

Approuver un projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 8334960 Canada inc., un espace à bureaux d'une superficie de 6 030 pieds carrés, situé au 6850, boulevard Joseph-Renaud, pour le poste de quartier 46 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 5 ans et 21 jours, à compter du 10 septembre 2020 jusqu'au 30 septembre 2025 - Dépense totale de 838 967,69 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2020 par sa résolution CE20 0652;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de troisième convention de modification de bail par laquelle la Ville loue de 8334960 Canada inc., pour une période de cinq ans et 21 jours, à compter du 10 septembre 2020 jusqu'au 30 septembre 2025, un espace à bureaux d'une superficie de 6 030 pieds carrés, situé au 6850, rue Joseph-Renaud, pour les besoins du poste de quartier 46 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 832 069,19 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus audit projet de troisième convention de modification de bail;
- 2 - d'autoriser une dépense de 3 449,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 3 449,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1204565001

CG20 0252

Conclure une entente-cadre avec Lumen, division de Sonepar Canada inc, pour une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation, pour la fourniture et la livraison des gilets de sécurité et de vêtements de pluie - Montant estimé de l'entente : 1 401 901,06 \$, taxes et variations de quantités incluses - Appel d'offres public 20-18000 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2020 par sa résolution CE20 0631;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec deux options de prolongation de 12 mois, avec la firme Lumen, division de Sonopar Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de gilets de sécurité et vêtements de pluie, pour une somme maximale de 1 219 044,40 \$ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 20-18000;
- 2- d'autoriser une dépense de 182 856,66 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1204982003

CG20 0253

Exercer les options de prolongation, pour une période de deux ans, soit du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2022, et autoriser une dépense additionnelle de 589 821,76 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'une solution de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires, dans le cadre du contrat accordé à Keyrus Canada (CG17 0267), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 655 577,57 \$ à 3 245 399,33 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2020 par sa résolution CE20 0636;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 589 821,76 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'une solution de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires dans le cadre du contrat accordé à Keyrus Canada (CG17 0267), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 655 577,57 \$ à 3 245 399,33 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction centre d'expertise - intelligences d'affaires du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs au présent contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1206871002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0254

Autoriser l'augmentation de l'enveloppe budgétaire de 196 709,05 \$, taxes incluses, pour l'entretien du réseau de captage du biogaz et du rehaussement des puits au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) dans le cadre du contrat accordé à Pronex Excavation inc. (CG18 0291), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 369 682,31 \$ à 1 566 391,36 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2020 par sa résolution CE20 0630;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 196 709,05 \$, taxes incluses, pour l'entretien du réseau de captage du biogaz et le rehaussement des puits au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), dans le cadre du contrat accordé à Pronex Excavation inc. (CG18 0291), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 369 682,31 \$, taxes incluses, à 1 566 391,36 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1208008001

CG20 0255

Conclure une entente-cadre avec Québec Linge Co., pour une période de 36 mois, incluant une option de prolongation pour la location, l'entretien et la réparation de vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques - Montant estimé de l'entente : 1 164 844,91 \$, taxes et variations de quantités incluses - Appel d'offres public 20-17839 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2020 par sa résolution CE20 0633;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre pour une période de 36 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, par laquelle Québec Linge co. seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services de location, d'entretien et de réparation de vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques (niveau 2) pour une somme maximale de 1 012 908,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 20-18000;
- 2- d'autoriser une dépense de 151 936,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1204982004

CG20 0256

Accorder un contrat à C.M.S. Entrepreneurs généraux, pour le projet de construction de chambres de vannes et de mesure, secteur Kirkland - Dépense totale de 2 156 581,47 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10344 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2020 par sa résolution CE20 0645;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à C.M.S. Entrepreneurs généraux, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de construction de chambres de vannes et de mesure dans le secteur de Kirkland, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 797 151,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10344;
- 2- d'autoriser une dépense de 179 715,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 179 715,12 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.08 1203775004

CG20 0257

Approuver un projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 8334960 Canada inc., un espace à bureaux d'une superficie de 6 135 pieds carrés, situé au 11 756, boulevard O'Brien, pour le poste de quartier 10 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 5 ans, 1 mois et 6 jours, à compter du 25 août 2020 jusqu'au 30 septembre 2025 - Dépense totale de 884 570,42 \$, taxes, contingences et incidences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2020 par sa résolution CE20 0653;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de troisième convention de modification de bail par laquelle la Ville loue de 8334960 Canada inc., pour une période de cinq ans, un mois et six jours, à compter du 25 août 2020 jusqu'au 30 septembre 2025, un espace à bureaux d'une superficie de 6 135 pieds carrés, situé au 11 756, boulevard O'Brien, pour les besoins du poste de quartier 10 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 877 671,92 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus audit projet de troisième convention de modification de bail;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 299,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 4 599 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1204565002

CG20 0258

Autoriser une dépense additionnelle de 188 515,34 \$, taxes incluses, pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et divers travaux de rénovation à la caserne de pompiers n° 31 située au 7041, rue Saint-Dominique, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CG19 0290), majorant ainsi le montant total maximal du contrat de 1 742 676,08 \$ à 1 931 191,42 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2020 par sa résolution CE20 0641;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 188 515,34 \$, taxes incluses, pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et divers travaux de rénovation à la caserne de pompiers 31 située au 7041, rue St-Dominique, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CG19 0290), majorant ainsi le montant total maximal du contrat de 1 742 676,08 \$ à 1 931 191,42 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 188 515,34 \$ taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1205350001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0259

Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc. pour des travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont–La Petite-Patrie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (PCPR-PRCPR 2020) - Dépense totale de 4 315 434,33 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458713 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2020 par sa résolution CE20 0646;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Pavage Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont–La Petite-Patrie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (PCPR-PRCPR 2020), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 743 122,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458713;
- 2- d'autoriser une dépense de 374 312,21 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 198 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1207231025

CG20 0260

Accorder un contrat à 9163-8478 Québec inc. (Clôtures Summum), pour des travaux de mise aux normes des terrains de tennis au parc La Fontaine et d'amélioration des installations au parc Jeanne-Mance, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 216 955,98 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-6491 - (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2020 par sa résolution CE20 0637;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire 9163-8478 Québec inc. (Clôtures Summum), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 197 232,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-6491;
- 2- d'autoriser une dépense de 19 723,27 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1208264001

CG20 0261

Accorder un contrat à Les Terrassements Multi-Paysages inc. (Lot 1), pour la construction de divers travaux en architecture de paysage dans les parcs-nature - Dépense totale de 736 555,42 \$, taxes, contingences, variations de quantités et incidences incluses - Appel d'offres public 19-6458 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2020 par sa résolution CE20 0639;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Terrassements Multi-Paysages inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1, le contrat pour la réalisation de divers travaux en architecture du paysage dans les parcs-nature, pour une somme maximale de 601 960,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-6458;
- 2- d'autoriser une dépense de 60 196,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 60 196,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 14 203,28 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1208177001

CG20 0262

Accorder un soutien financier de 300 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec inc., pour l'année 2020, pour réaliser les projets « Camps pédagogiques : volet Sauveteurs de piscine et « Camps pédagogiques : volet Moniteurs de camp de jour », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2020 par sa résolution CE20 0655;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 300 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec inc., pour l'année 2020, dont 165 100 \$ pour réaliser le projet « Camps pédagogiques : volet Sauveteurs de piscine » et 134 900 \$ pour le projet « Camps pédagogiques : volet Moniteurs de camp de jour », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1208798001

CG20 0263

Approuver la première convention de modification du bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Développement Olymbec inc., un espace à bureaux d'une superficie de 8 060 pieds carrés, situé au 5501, rue Westminster, dans la Ville de Côte-Saint-Luc, pour le poste de quartier 9 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 6 ans et 5 mois, à compter du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au 31 janvier 2027 - Dépense totale de 2 124 146,36 \$, taxes, travaux d'aménagement, contingences et incidences inclus

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2020 par sa résolution CE20 0714;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver la première convention de modification de bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Développement Olymbec inc., un espace à bureaux d'une superficie de 8 060 pieds carrés, situé au 5501, rue Westminster, dans la Ville de Côte-Saint-Luc, pour le poste de quartier 9 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 6 ans et 5 mois, à compter du 1^{er} septembre 2020, moyennant un loyer total de 1 572 266,36 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la première convention de modification de bail;
- 2- d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2020 au locateur Développement Olymbec inc., représentant un montant de 459 900 \$, auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 91 980 \$, pour une dépense maximale de 551 880 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1204565003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0264

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour le projet de construction de chambres de vannes et de mesure, secteur Côte-des-Neiges - Dépense totale de 4 414 929,62 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10341 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2020 par sa résolution CE20 0700;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de construction de chambres de vannes et de mesure dans le secteur de Côte-des-Neiges, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 679 108,02 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10341;
- 3- d'autoriser une dépense de 367 910,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 367 910,80 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.16 1203775001

CG20 0265

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Ali Excavation, pour le projet de construction de chambres de vannes et de mesure, secteur Saint-Laurent - Dépense totale de 2 245 820,47 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10343 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2020 par sa résolution CE20 0701;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Ali Excavation, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de construction de chambres de vannes et de mesure dans le secteur de Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 871 517,06 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10343;
- 3- d'autoriser une dépense de 187 151,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 187 151,71 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.17 1203775003

CG20 0266

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Multi Recyclage S.D. inc. (3 125 637 \$, taxes incluses), un contrat à GFL Environmental inc. (1 030 778 \$, taxes incluses), et un contrat à Tria Écoénergie inc. (837 018 \$, taxes incluses), pour la réception, le tri et la valorisation du bois en provenance des territoires de l'agglomération de Montréal et des sept écocentres, pour une période de 24 mois, plus deux options de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 4 993 433 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18043 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2020 par sa résolution CE20 0694;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder un contrat aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour chacun des lots, pour une période de 24 mois, pour la réception, le tri et la valorisation du bois, aux prix de leur soumission, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18043 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firmes	Lots	Montant des contrats (taxes incluses)
Multi Recyclage S.D. inc.	Lots 1, 2, 4, 6	3 125 637 \$
GFL Environmental inc.	Lots 3, 7	1 030 778 \$
Tria Écoénergie inc.	Lot 5	837 018 \$

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1205308001

CG20 0267

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Entrepreneurs Construction Viatek inc. pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Saint-Denis, de la rue Jarry au boulevard Crémazie, et dans la rue Berri, du boulevard Crémazie au boulevard Gouin - Dépense totale de 5 542 321,12 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 456111 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2020 par sa résolution CE20 0705;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Entrepreneurs Viatek inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Saint-Denis, de la rue Jarry au boulevard Crémazie, et dans la rue Berri, du boulevard Crémazie au boulevard Gouin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 947 952,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 456111;
- 3- d'autoriser une dépense de 420 679,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 173 690 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1207231031

CG20 0268

Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc. pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Lajeunesse, de la rue De Castelnau au boulevard Gouin - Dépense totale de 7 016 070,18 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 456110 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2020 par sa résolution CE20 0707;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Lajeunesse, de la rue De Castelnau au boulevard Gouin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 767 617,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 456110;
- 2- d'autoriser une dépense de 715 142,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 533 310 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1207231030

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0269

Conclure une entente-cadre avec M.D. Charlton Co. Ltd., pour une période de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour l'acquisition de quatre armes à impulsion électrique (AIE), de munitions et d'accessoires de marque Taser X2 pour le maintien des compétences au Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 381 428,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18063 (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2020 par sa résolution CE20 0693;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, M.D.Charlton Co. Ltd., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, un contrat pour l'acquisition de quatre armes à impulsion électrique (AIE), de munitions et d'accessoires de marque Taser X2, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 381 428,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18063;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1207026001

CG20 0270

Accorder un contrat à MD Charlton Co Ltd (groupe 1), Rampart International Corp (groupes 2 et 5), pour l'acquisition d'armes de support pour le Service de police de la Ville de Montréal - Dépense de 446 565,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17400 (groupe 1 : 2 soum.; groupe 2 : 3 soum.; groupe 5 : 1 soum.) / Autoriser un virement budgétaire de 407 800 \$, en provenance du budget des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2020 par sa résolution CE20 0692;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat à MD Charlton Co Ltd (groupe 1), et à Rampart International Corp (groupes 2 et 5), pour l'acquisition d'armes de support pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), aux prix de sa soumission, soit pour une dépense de 446 565,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17400;

- 2- d'autoriser en 2020, un virement budgétaire de 407 800 \$, en provenance du budget des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1192748003

CG20 0271

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec WSP Canada inc. (2 618 222,20 \$, taxes incluses), FNX-INNOV inc. (1 631 150,33 \$, taxes incluses) et Stantec Experts-Conseils Itée (1 095 585,28 \$, taxes incluses) pour le soutien technique à la mise en oeuvre de projets et de programmes de la Direction de la mobilité, pour une durée de trois ans - Appel d'offres public 20-17732 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2020 par sa résolution CE20 0708;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de trois ans, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels de soutien technique à la mise en oeuvre de projets et de programmes de la Direction de la mobilité, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17732;

Firmes	Montant maximal (Taxes incluses)
WSP Canada inc.	2 618 222,20 \$
FNX-INNOV inc.	1 631 150,33 \$
Stantec Experts-conseil Itée	1 095 585,28 \$
Total	5 344 957,81 \$

- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la direction de la mobilité ou de ses requérants, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1200160001

CG20 0272

Autoriser la résiliation de la convention entre la Ville de Montréal et la Fondation du Startup de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2020 par sa résolution CE20 0721;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de résilier la convention entre la Ville de Montréal et la Fondation du Startup de Montréal (CG18 0359).

Adopté à l'unanimité.

20.24 1207952001

CG20 0273

Approuver l'addenda no.1 à l'entente détaillée entre la Ville de Montréal et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'intégration du tronçon Notre-Dame au projet d'un service rapide par bus (SRB) (CG18 0234)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2020 par sa résolution CE20 0710;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le projet d'addenda no 1 à l'entente détaillée entre la Ville de Montréal et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX, comprenant l'intégration du tronçon Notre-Dame au projet d'un service rapide par bus (SRB Pie-IX) (CG18 0234).

Adopté à l'unanimité.

20.25 1200575003

CG20 0274

Mandater Conservation de la nature Canada (CNC), en tant que copropriétaire avec la Ville de Montréal, à déposer une demande de financement au Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), pour des travaux de protection et de mise en valeur de milieux naturels et d'accessibilité à l'île Bonfoin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2020 par sa résolution CE20 0658;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de mandater Conservation de la nature Canada (CNC) pour présenter une demande d'aide financière à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) au nom de la Ville de Montréal;
- 2- de maintenir un accès permanent et public (en tant que copropriétaire) à l'île Bonfoin.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1206496001

CG20 0275

Avis de motion et dépôt - Règlement relatif à l'établissement et la dénomination du parc à caractère régional, le Parc de l'écoterritoire de la falaise

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement relatif à l'établissement et la dénomination du parc à caractère régional, le parc de l'écoterritoire de la falaise », afin de créer un nouveau parc régional dans l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques, sur le territoire des arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et du Sud-Ouest, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1190592001

CG20 0276

Avis de motion et dépôt - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2019)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2019) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1203843001

CG20 0277

Avis de motion et dépôt - Règlement établissant le programme d'aide visant à soutenir la reprise des activités des commerces dans le cadre de campagnes de sociofinancement

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide visant à soutenir la reprise des activités des commerces dans le cadre de campagnes de sociofinancement », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1207796007

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0278

Adoption - Règlement modifiant le « Règlement autorisant un emprunt de 24 300 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention William situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest et son raccordement au système des intercepteurs (RCG 15-057) », de sorte à augmenter l'emprunt de 5 000 000 \$ pour un total de 29 300 000 \$

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le « Règlement autorisant un emprunt de 24 300 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention William situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest et son raccordement au système des intercepteurs (RCG 15-057) », de sorte à augmenter l'emprunt de 5 000 000 \$ pour un total de 29 300 000 \$ à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 par sa résolution CG20 0220;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé Règlement modifiant le « Règlement autorisant un emprunt de 24 300 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention William situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest et son raccordement au système des intercepteurs (RCG 15-057) », de sorte à augmenter l'emprunt de 5 000 000 \$ pour un total de 29 300 000 \$ à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 par sa résolution CG20 0220;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2020, par sa résolution CE20 0494;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé Règlement modifiant le « Règlement autorisant un emprunt de 24 300 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention William situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest et son raccordement au système des intercepteurs » (RCG 15-057), de sorte à augmenter l'emprunt de 5 000 000 \$ pour un total de 29 300 000 \$, sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1203438006

Règlement 15-057-1

CG20 0279

Adoption - Règlement modifiant le « Règlement autorisant un emprunt de 51 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs (RCG 15-058) », de sorte à augmenter l'emprunt de 17 000 000 \$ pour un total de 68 000 000 \$

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le « Règlement autorisant un emprunt de 51 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs (RCG 15-058) », de sorte à augmenter l'emprunt de 17 000 000 \$ pour un total de 68 000 000 \$ à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 par sa résolution CG20 0221;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé Règlement modifiant le « Règlement autorisant un emprunt de 51 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs (RCG 15-058) », de sorte à augmenter l'emprunt de 17 000 000 \$ pour un total de 68 000 000 \$ à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 par sa résolution CG20 0221;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2020, par sa résolution CE20 0495;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé Règlement modifiant le « Règlement autorisant un emprunt de 51 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs » (RCG 15-058), de sorte à augmenter l'emprunt de 17 000 000 \$ pour un total de 68 000 000 \$, sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1203438005

Règlement 15-058-2

CG20 0280**Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020) (RCG 19-030)**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020) (RCG 19-030) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 par sa résolution CG20 0222;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020) (RCG 19-030) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 par sa résolution CG20 0222;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020, par sa résolution CE20 0546;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020) (RCG 19-030);
- 2 - de prendre acte que le report de la seconde date d'échéance des taxes foncières au 2 juillet 2020 prévue par le Règlement modifiant le Règlement sur les taxes (exercice financier 2020), aura également pour effet de reporter au 2 juillet 2020 la date d'échéance de la contribution des municipalités reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2020) prévue par la résolution CM19 1378.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1203843003

Règlement 19-031-1

CG20 0281**Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020) (RCG 19-031)**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020) (RCG 19-031) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 par sa résolution CG20 0223;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020) (RCG 19-031) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 par sa résolution CG20 0223;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020, par sa résolution CE20 0547;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020) (RCG 19-031) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1204309001

Règlement 19-031-1

CG20 0282

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (programme Réussir@Montréal - Commerce) (RCG 15-082)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (programme Réussir@Montréal - Commerce) (RCG 15-082) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 par sa résolution CG20 0224;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (programme Réussir@Montréal - Commerce) (RCG 15-082) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 par sa résolution CG20 0224;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2020, par sa résolution CE20 0563;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal – Commerce) (RCG 15-082) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1201179004

Règlement 15-082-2

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0283**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083)**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 par sa résolution CG20 0225;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 par sa résolution CG20 0225;

Attendu que ce règlement a été modifié pour y incorporer une modification à l'article 4 du règlement (RCG 15-083) en ce qui a trait à la période d'application du règlement pouvant être déterminée par ordonnance, et qu'une nouvelle copie du règlement a également été distribuée;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu les recommandations du comité exécutif en date du 16 avril 2020, par sa résolution CE20 0564 et du 13 mai 2020, par sa résolution CE20 0670;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter la nouvelle version du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal – Artère en chantier) (RCG 15-083) ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1201179005

Règlement 15-083-4

CG20 0284**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine) (RCG 17-023)**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine) (RCG 17-023) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 par sa résolution CG20 0226;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine) (RCG 17-023) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 par sa résolution CG20 0226;

Attendu que ce règlement a été modifié pour y incorporer une modification à l'article 4 du règlement (RCG 17-023) en ce qui a trait à la période d'application du règlement pouvant être déterminée par ordonnance, et qu'une nouvelle copie du règlement a également été distribuée;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu les recommandations du comité exécutif en date du 16 avril 2020, par sa résolution CE20 0565, et du 13 mai 2020, par sa résolution CE20 0671;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter la nouvelle version du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal – Sainte-Catherine (RCG 17-023)) ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1201179006

Règlement 17-023-2

CG20 0285

Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 14 mai 2020 par sa résolution CG20 0241;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 14 mai 2020 par sa résolution CG20 0241;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 avril 2020, par sa résolution CE20 0598;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) ».

Adopté à l'unanimité.

42.08 1208468005

Règlement 19-017-1

CG20 0286**Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017)**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 14 mai 2020 par sa résolution CG20 0242;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 14 mai 2020 par sa résolution CG20 0242;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mai 2020, par sa résolution CE20 0617;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) ».
- 2- de réserver une somme de 2 M\$ pour la mise en oeuvre des modifications.

Adopté à l'unanimité.

42.09 1207796008

Règlement 19-017-2

CG20 0287**Adoption - « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) », afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 2 juillet 2020**

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) », afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 2 juillet 2020 à l'assemblée du conseil d'agglomération du 14 mai 2020 par sa résolution CG20 0243;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) », afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 2 juillet 2020 à l'assemblée du conseil d'agglomération du 14 mai 2020 par sa résolution CG20 0243;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2020, par sa résolution CE20 0626;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) ».

Adopté à l'unanimité.

42.10 1202021011

Règlement RCG 20-014-1

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 45.01 à 45.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0288

Approuver le Règlement R-170-1 modifiant le Règlement R-170 autorisant un emprunt de 249 723 966 \$ pour financer la construction du nouveau Centre de transport Bellechasse, afin de modifier les objets, le terme et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 365 861 463 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2020 par sa résolution CE20 0739;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-170-1 modifiant le Règlement R-170 autorisant un emprunt 249 723 966 \$ pour financer la construction du nouveau centre de transport Bellechasse, afin de modifier les objets, le terme et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 365 861 463 \$ et la modification du programme des immobilisations 2020-2029, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01)

Adopté à l'unanimité.

45.01 1208464003

CG20 0289

Approuver le Règlement R-168-1 modifiant le Règlement R-168 autorisant un emprunt de 210 000 000 \$ pour financer le programme d'accessibilité des stations de métro - phase 1, afin de modifier les objets et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 359 100 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2020 par sa résolution CE20 0740;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-168-1 modifiant le Règlement R-168 autorisant un emprunt de 210 000 000 \$ pour financer le programme d'accessibilité des stations de métro – phase 1, afin de modifier les objets et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 359 100 000 \$ et la modification du Programme des immobilisations 2020-2029 de la Société de transport de Montréal, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.02 1208464002

CG20 0290

Approuver le Règlement R-156-2 modifiant le Règlement R-156 autorisant un emprunt de 29 500 000 \$ pour financer l'acquisition de terrains et des services professionnels pour la construction d'un garage et d'un quai à la station Côte-Vertu, tel que modifié par le Règlement R-156-1 ayant modifié les objets et le libellé du Règlement 156 et augmenté le montant de l'emprunt de 394 500 000 \$, afin de modifier les objets et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 492 256 515 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2020 par sa résolution CE20 0741;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-156-2 modifiant le Règlement R-156 autorisant un emprunt de 29 500 000 \$ pour financer l'acquisition de terrains et des services professionnels pour la construction d'un garage et d'un quai à la station Côte-Vertu, tel que modifié par le Règlement R-156-1 ayant modifié les objets et le libellé du Règlement 156 et augmenté le montant de l'emprunt à 394 500 000 \$, afin de modifier les objets et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 492 256 515 \$ et la modification du Programme des immobilisations 2020-2029 de la Société de transport de Montréal, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01)

Adopté à l'unanimité.

45.03 1208464001

CG20 0291

Approuver le projet d'addenda modifiant, rétroactivement au 1^{er} avril 2019, l'entente de détachement d'un policier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au Groupe intégré du renseignement criminel (GIRC) du Service divisionnaire du renseignement criminel de la GRC (SDRC)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2020 par sa résolution CE20 0677;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'addenda modifiant, rétroactivement au 1^{er} avril 2019, l'entente de détachement d'un policier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au Groupe intégré du renseignement criminel (GIRC) du Service divisionnaire du renseignement criminel de la GRC (SDRC) prévoyant notamment de nouvelles dispositions financières d'un détachement sans remboursement;
- 2 - d'autoriser la réduction de l'effectif policier permanent d'un poste à compter du 1^{er} avril 2019;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1195326004

À 17 h 28, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

Manon Barbe
PRÉSIDENTE

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE